



Un point d'histoire

Nous savions déjà (la partie historique de notre *Guide Illustré* en porte mention) que l'Abbaye de Saint-Antoin, l'une des plus anciennes de France, puisque son existence est attestée par des textes du VIII^e siècle, aux jours de Charlemagne, avait été visitée au XI^e siècle, c'est-à-dire cent ans environ avant que ne fût construit notre vieil Hôtel de Ville, par le roi Robert-le-Pieux. Nous avons nous-même relevé, à la page 268 du Tome III de *l'Histoire de Languedoc* par le Bénédictin Dom Vaissette, l'allusion que voici à cette visite que nous rendit le successeur direct de Hugues Capet, le second, par conséquent, de nos rois capétiens.

« Année 1021... La piété dont le roi Robert faisait profession et qui l'avait engagé en 1019 à entreprendre le pèlerinage de Rome, le porta aussi quelques années avant sa mort à visiter les lieux de dévotion *les plus célèbres du royaume...* Ce prince... se rendit à Bourges au commencement du carême et, après avoir visité la cathédrale de cette ville, il alla à Savigny en Auvergne... S'étant ensuite approché du Rhône, il se rendit à l'abbaye de Saint-Gilles, et vint à Toulouse visiter l'église de Saint-Saturnin. A son retour, il visita celles de Saint-Vincent de Castres en Albigeois, de *Saint-Antoin* et de Sainte-Foy de Conques en Rouergue, de Saint-Géraud d'Aurillac en Auvergne... »

Il se trouve que cette année, parmi nos « hôtes de marque », nous avons eu la bonne fortune de compter M. DEYDIER qui nous a fait le plaisir d'entrer en relation avec nous. M. Deydier n'est pas seulement Président honoraire du Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand : il est aussi membre de l'Académie de cette ville au titre d'historien local dont les mérites sont bien

connus, même en dehors de sa province. Or, il a fait naguère une trouvaille : dépouillant un vieux cartulaire de Saint-Flour, et déterrante, dans les Archives départementales du Cantal le N° 272 FI, il a pu déterminer exactement la date et les circonstances de la visite que fit chez nous ledit roi Robert-le-Pieux, établissant du même coup que c'est dans notre ville même que ce monarque (tellement pieux qu'il en fut excommunié, comme on sait) donna son approbation officielle à la fondation du Prieuré de St-Flour. Nous reproduisons ci-dessous, en partie, le texte que notre éminent ami a bien voulu nous confier : il est tiré d'une communication faite par lui, le 3 novembre 1960, à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Clermont-Ferrand. Comme M. Elie Deydier est en outre Président honoraire du Syndicat d'Initiatives de Saint-Flour, on comprendra que nous soit particulièrement bienvenue, puisqu'elle émane d'une pareille compétence, l'estimation qu'il a pu faire de notre station et de l'accueil qu'il y a reçu. Nous en avons retranché seulement, pour des raisons qu'il voudra bien comprendre et tenir pour une excuse, l'appréciation qu'il a cru devoir porter sur notre personne et sur notre œuvre littéraire.

Voici donc le texte dont M. Elie Deydier nous a fait, avec une bonne grâce dont nous lui savons gré, le don spontané et précieux.



A propos de la visite faite à Saint-Antonin, en Mars 1031 par le Roi Robert-le-Pieux

Par M. ELIE DEYDIER,

*Président honoraire du Tribunal de Clermont-Ferrand
et du Syndicat d'Initiatives de Saint-Flour,
Membre de l'Académie de Clermont-Ferrand*

Ceci n'est pas un devoir... mais un souvenir de vacances.

Une randonnée touristique, révélatrice de beautés naturelles et de richesses historiques insoupçonnées, m'a, en effet, au cours de cet été, conduit à Saint-Antonin, à l'entrée des gorges de l'Aveyron, au bord d'une rivière assagie qui coule lentement entre des falaises crayeuses... à plus de deux cents mètres en contre-bas.

Saint-Antonin est une très vieille cité, autrefois incluse dans notre Massif Central puisqu'elle portait le nom prestigieux de Saint-Antonin - en Rouergue-Noble-Val.

Dès le IX^e siècle, elle possédait une collégiale, défendue d'un côté par toute la largeur de la rivière, enclose d'autre part dans des murailles épaisses précédées d'un fossé.

A l'intérieur, le long des rues étroites se pressaient jadis près de 4.000 habitants... Quelques-unes de ces maisons, évidemment inhabitées puisque la population est réduite de plus de moitié, sont, hélas ! devenues des ruines derrière d'admirables façades allant du XII^e au XVI^e siècles.

Place de guerre au Moyen-Age, qui eut à subir la secousse albigeoise, la guerre de cent ans, les guerres de religion; elle fut néanmoins, à son heure, une ville prospère et peuplée, grâce à un petit cours d'eau, « La

Bonnette », descendue des hauteurs de Caylus et habilement divisée pour actionner quelques moulins; force motrice à bon marché, qui animait de nombreuses tanneries et fabriques de drap...

Un déplorable et arbitraire découpage administratif détacha du Rouergue Saint-Antonin pour en faire un Chef-lieu de Canton du Tarn-et-Garonne. Mais la beauté de son cadre, le charme de sa rivière dont les bords fleuris ont conservé le nom vieillot « d'allées des Moines » la rendent attirante non seulement pour ce tout venant que l'on nomme « les estivants », mais surtout pour ceux qui savent lire dans les vieilles pierres, livre toujours ouvert, la belle histoire du Passé.

Ce Passé, il y a ses mainteneurs, « les Amis du Vieux Saint-Antonin », avec comme lieu de réunion le Musée, lui-même installé dans ce joyau d'architecture du XII^e siècle qu'est l'ancien Hôtel de Ville, monument roman peut-être unique en France.

C'est à la demande de ces « Amis du Vieux Saint-Antonin », devenus les miens, et en particulier de leur Président : Pierre BAYROU (...).

On sait, à Saint-Antonin, que l'antique Collégiale a reçu la visite du roi Robert le Pieux, mais les circonstances et la date de cette visite ne sont pas relatées dans les archives, pourtant riches, de la petite ville.

Sur cet événement, des renseignements précis et concordants peuvent être tirés de deux textes auvergnats et même sanflorains (aussi étrange que cela puisse paraître !) :

— L'un extrait du Cartulaire de Saint-Flour.

— L'autre, un écrit anonyme du XVI^e siècle (N^o 272 FI des Archives départementales du Cantal).

1. — Pour être fixé sur la valeur et la portée du premier de ces documents, des observations liminaires s'imposent :

L'existence du Cartulaire du Prieuré de Saint-Flour, comprenant les chartes rédigées depuis le XIII^e siècle jusqu'à la création de l'évêché en 1317, est attestée par Baluze et bon nombre de Bénédictins.

Il en a été fait, au cours des siècles postérieurs, plusieurs copies. Une seule paraît avoir survécu en Auvergne : celle publiée par Marcellin Boudet, accompagnée

de son remarquable commentaire, dans un important ouvrage bien connu, édité par les soins et aux frais du prince Albert I^{er} de Monaco en 1910 (préfacé par A. Bruel, des Archives Nationales).

Marcellin Boudet est vraiment « l'inventeur » de ce document trouvé par lui, alors qu'il exerçait en 1896 les fonctions de Président du Tribunal de Saint-Flour. Il dormait, ce précieux document, enfoui depuis des années sous des terriers, au fond d'un placard que personne heureusement n'ouvrait jamais, dans un recoin de la Bibliothèque du Tribunal.

C'est un cahier manuscrit in-4° de 227 folios, sur papier, mesurant 26 cm. sur 18, non cartonné, ni relié, mais recouvert de parchemin.

Dans la partie dite « Vieux Cartulaire », à la page 15, voici le texte qui nous intéresse :

« Ir. tempore illo cum Robertus venit ad Sanctum Antonicum causa orationis adventum ejus fuit notum. Eustoraius de Brezons et Stephanus venerunt ante illum cui indicaverunt pro qua causa venissent. Quibus Rex dedit illis omne quid petierunt et illi repleti magna alacritate portaverunt sigillum ab abbate Odilonem quod accepterant a Rege ».

« A cette époque, quand au cours de ses pèlerinages le roi Robert vint à *Saint-Antoin*, il arriva le fait suivant : Astorg et Etienne de Brezons se présentèrent à lui et lui firent part du motif de leur ambassade. Le roi leur accorda tout ce qu'ils lui demandaient et ceux-ci avec la plus extrême satisfaction portèrent à l'Abbé Odilon le document scellé que le roi leur avait remis ».

Quel était ce document ? — Ce texte concerne de toute évidence, au vu des personnalités citées, la fondation du Prieuré de Saint-Flour par Odilon de Mercœur (Saint Odilon), quatrième abbé de Cluny de 994 à 1049.

Voici le rappel sommaire des circonstances de cette fondation :

Avant et pendant la domination romaine sur le plateau qui termine en proue de navire le promontoire sur lequel s'élève actuellement la ville de Saint-Flour, existait un village celtique dont le nom, romanisé par la suite, était Indiciat ou Indiciac. Un évêque probablement gallo-romain, Florus, venu de la Narbonnaise vers

le IV^e siècle pour évangéliser la contrée, y était mort après avoir élevé une petite église et fondé une solide communauté chrétienne.

Son tombeau, pour tous celui d'un Saint, gardé par une poignée de moines, fut pendant quatre siècles un lieu de grande vénération, si bien qu'au X^e siècle le petit village d'Indiciac était devenu « Villa Sancti-Flori ».

A l'extrémité de ce plateau, dominant la plaine, un seigneur voisin dont les propriétés familiales s'étendaient jusqu'à ces montagnes que surmonte le « Plon » Astorg de Brezons avait édifié un château dans une position défensive particulièrement favorable. De là il commandait à tout le pays, mais, soumis lui-même aux règles de la féodalité déjà hiérarchisée, il avait pour suzerain Amblard de Nonette, puissant seigneur dont les domaines s'étendaient des rives de l'Allier très loin dans le Gévaudan et dans le Rouergue. Nous serons fixés sur le caractère et le comportement peu humains de ces deux grands personnages quand nous saurons que le premier Astorg de Brezons était connu sous le nom de Taureau Rouge, et le second, Amblard de Nonette, sous celui de Mal-Hiverné (évidente allusion au poil hérissé et bourru des bovins égarés pendant l'hiver dans les montagnes).

Les terreurs de l'an mil avaient eu l'heureux résultat de provoquer des prises de conscience chez tous ces seigneurs si semblables encore aux barbares compagnons de Clovis. Nombreuses étaient les donations faites aux Eglises... manifestations sporadiques d'un tardif repentir de leurs méfaits et crimes passés.

De leur côté, les moines profitaient de ces bonnes, mais intermittentes dispositions, pour faire rentrer sous le contrôle et « dans les mains de l'Eglise », comme l'on disait alors, tous ces biens ecclésiastiques dont les derniers Carolingiens avaient gratifié sans mesure, y compris églises et chapelles, les meilleurs de leurs capitaines.

En ce début du XI^e siècle, un fils de famille, Odilon de Mercœur, né dans le château familial de ce nom à mi-distance de Saint-Flour et de Brioude, fut remarqué comme un élève de choix des écoles de Brioude par l'Abbé de Cluny, le grand Saint Maveul. Il l'agréa comme moine, en fit son secrétaire, puis son coadjuteur, enfin le désigna suivant l'usage alors admis, comme son successeur.

Devenu ainsi Abbé de Cluny à la mort de Mayeul, de l'année 994 à 1049 il dirigea ce grand Ordre religieux, comme l'a souligné Daniel Rops, « en homme bien décidé à faire œuvre utile et féconde au sein de la société humaine ».

Enfant du pays, attentif à tout ce qui pouvait contribuer à son développement et à sa grandeur, il désira créer un prieuré de moines de son ordre en ces lieux où reposaient les restes vénérés de Saint-Flour. Il obtint sans trop de peine d'Astorg de Brezons la donation du terrain nécessaire pour construire un premier petit monastère et une église. Mais, après avoir consenti à tout, le Mal Hiverné, son suzerain, reprit sa parole et détruisit même la petite chapelle que quelques moines s'étaient empressés d'édifier.

Odilon ne se tint pas pour battu et les péripéties de cette lutte entre lui et Amblard de Nonette durèrent plus de quinze ans.

Enfin Amblard de Brezons, fils et successeur de son père Astorg, qui avait une « douce, sage et noble femme », profita d'un meurtre commis par son suzerain Amblard pour demander à l'évêque de Clermont Rancon, puis au Pape (qui devait être Jean XX) d'imposer à Amblard, s'il voulait obtenir le pardon et l'absolution de ses fautes, de ratifier la première donation et de mettre à la disposition de la Papauté (pour être rétrocédés à Cluny) les biens qui en avaient fait l'objet. A noter que la « Villa Sancti Flori », dotée par Odilon de Mercœur d'une première ligne de remparts, était devenue « Oppidum Sancti Flori ».

Il en fut ainsi fait et après leur retour de Rome un cérémonial spécial fut imposé par Odilon pour rendre désormais inattaquable son droit de propriété :

Devant toute la population réunie, les deux Amblard vinrent demander aux moines du couvent l'aumône du pain et du vin qu'ils consommèrent devant la porte, assis sous un frêne, abdiquant par ce geste spectaculaire tout droit de propriété sur le monastère naissant. Ainsi, sur le plan civil, Cluny s'affirmait comme seul maître de ces lieux, mais il restait à accomplir une double formalité :

1° Obtenir la ratification du Roi, toujours nécessaire lorsqu'il s'agissait de l'aliénation d'un immeuble par un vassal.

2° Ensuite, la confirmation du Pape, qui était d'avance certaine.

Mais atteindre le roi Robert le Pieux toujours en voyage était chose difficile...

Le texte du Cartulaire de Saint-Flour que je viens de vous faire connaître nous apprend précisément comment ce premier résultat a été obtenu.

Les messagers d'Odilon de Mercœur étaient deux de ses petits neveux Astorg (2^e du nom) et Etienne de Brezons, moine de Sauxillanges. Ils allèrent au devant du Roi et le rencontrèrent.. à Saint-Antonin certainement.

Cependant, quelques commentateurs ont soutenu que ce pouvait être à Saint-Antoine où existait aussi un prieuré ou une collégiale.

Marcellin Boudet a écarté nettement cette hypothèse.

C'est bien de Saint-Antonin en Rouergue qu'il s'agit par cette simple raison que s'il y avait, en grand honneur au XIV^e siècle, un pèlerinage à Saint-Antoine de Viennois, il n'en était pas encore question à la fin du XII^e siècle et à fortiori au XI^e siècle.

(V. BALUZE, *Histoire Généalogique de la Maison d'Auvergne*, t. II, page 257).

Mais il y a plus, un texte du moine Helgaud, contemporain de Robert le Pieux, a relaté le périple que fit le roi à cette époque et dont il indique comme suit l'itinéraire :

Le roi partit de Paris vers le 3 mars 1031 et visita successivement :

Le tombeau d'Etienne, martyr	— à Bourges
celui de Saint Mayeul	— à Souvigny
l'église Sancta-Maria (V ^e au XI ^e)	— à Clermont
en souvenir de Saint Julien, celle de	— Brioude
Sainte-Marie	— de Toulouse
Saint-Gilles	— du Puy
Saint-Sernin	— du Gard
Saint-Vincent	— de Castres.

pour arriver dans la localité que le moine Helgaud désigne comme « Sanctum Antonium »; de là, il se rendit à Conques, puis à Aurillac (Saint-Géraud) pour rentrer à Paris par Bourges et Orléans.

Ce serait donc bien, et tout concorde pour étayer l'opinion indiscutable de Marcellin Boudet, à Saint-Antoine en Rouergue et non à Saint-Antoine de Viennois que les émissaires de Saint Odilon auraient rejoint le roi Robert à la fin du mois de mars 1031.

Ce chapelet de pèlerinages effectués par le roi Robert le Pieux semble avoir scellé sa réconciliation définitive avec l'Eglise, puisqu'il mourut au cours de cette même année 1031.

J'ai parlé d'un second document du XVI^e siècle... Nous y voici :

Il s'agit d'une assez récente découverte faite au cours de l'année 1953. Après le décès d'un notaire sanflorain, M^e Folloppe, ses héritiers trouvèrent dans un coffre, rangé dans un coin du grenier, divers documents des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles intéressant tous la cité sanfloraine.

Le premier cahier est un manuscrit en langue romane et écriture gothique du XVI^e siècle. Déposé très judicieusement par les héritiers de M^e Folloppe aux archives départementales du Cantal, il a été transcrit par Mlle Bouyssou, archiviste en chef. Cette transcription comporte 31 pages grand format et le titre en est « *Chroniques et Annales de la ville de Saint-Flour* ».

Ce document, qui paraît être l'œuvre d'un moine, en tout cas d'un homme d'église, relate la fondation du Prieuré de Saint-Flour, mais à partir seulement de la deuxième phase du conflit, c'est-à-dire immédiatement avant le meurtre imputé à Amblard de Nonette à la suite duquel il a été amené à faire amende honorable devant l'évêque d'Auvergne d'abord, devant le Pape ensuite.

Les faits qui y sont mentionnés sont, dans l'ensemble, la reproduction de ceux consignés dans le Cartulaire. Seul un seul point apparaît entre les deux récits une divergence de première importance qui n'est au fond qu'une précision apportée par le second au premier :

— Dans l'un, la donation paraît avoir été faite directement par les deux seigneurs à l'ordre de Cluny ; dans l'autre, il semble que cette donation ait été faite au Pape qui en a rétrocédé le bénéfice à Cluny.

En ce qui touche la question qui nous occupe, voici la copie de ce texte :

« Iteme en ceste année et temps
régnait en France ung roi nommé Robert lequel feist la
sequencie ou prose du jour de Pantecoustes commansent
« Sancti spiritus assit nobis gratia » et autres choses
dignes de mémoire et régnait envyron l'année mil qua-
torze ans et délibéra le roy d'aller en pèlerinage à Saint-
Anthoine. (Antonius, Antonicus, Antoninus... la confu-
sion d'un copiste est facile !).

Cecy vient à la notice des Amblards lesquels envoyè-
rent par devers lui en ambassade Astorg et Etienne de
Bresons pour confirmer la donation susdite.

Ils partirent et tant chevauchèrent qu'ils arrivèrent là
où le roy estait et parlant à Luy. Et pour abrèger la
matière le roi leur donna tout ce qu'ils demandèrent en
leur octroyant lettres patentes sou les sel royal lesquel-
les lettres lurent et se firent sceller et expédier. Et leurs
lettres expédiées et scellées montèrent à cheval et tout
droit allèrent à Cluny et portèrent à Saint-Odilon les
lettres lequel en grande joye (joie) les receus et les
meist avec le trésor des autres lettres de la dite abbaye
de Cluny. »

Le texte ci-dessus se passe de commentaires. Il ajoute
un élément d'information supplémentaire et confirmatif
à cette intéressante et très authentique histoire de la
fondation du Prieuré de Saint-Flour sur laquelle le Car-
tulaire avait apporté, par ailleurs, de précieuses et indis-
cutables précisions.

C'est donc bien à Saint-Antonin en Rouergue qu'en
mars 1031 le roi Robert signa l'acte de ratification, « le
diplôme », comme l'on disait alors, de fondation de ce
Prieuré.

Elie DEYDIER.